

Tribunal administratif de Paris



**Jean-Christophe
DUCHON-DORIS**
Président du tribunal
administratif de Paris

L'année 2020 a été une année intense. Malgré la crise sanitaire, l'activité juridictionnelle est restée à un niveau élevé, avec un nombre d'affaires jugées similaire à 2019. Le tribunal a dû en particulier faire face à un flux continu de référés, qui l'a amené à mettre en place une organisation nouvelle, apte à répondre avec rapidité aux demandes des citoyens. La situation épidémique a ainsi donné lieu à de nombreuses décisions dans les domaines les plus variés : les restrictions de circulation, l'organisation des compétitions sportives nationales, la tenue des examens universitaires, les négociations du « Ségur » de la santé, le port du masque, l'ouverture des salles de sport, la tenue de manifestations, les fermetures administratives de commerces...

Le contexte sanitaire a été aussi un accélérateur du télétravail (triplement du nombre

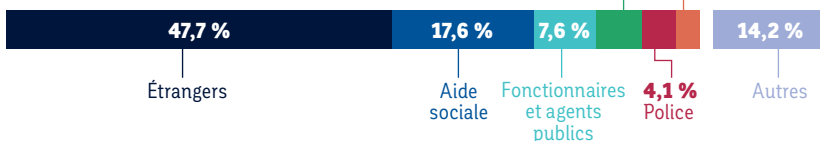
d'agents) et de la dématérialisation des procédures : fiche navette dématérialisée, séances d'instruction à distance, travail collaboratif... La nécessité de renforcer la communauté juridictionnelle a, par ailleurs, conduit à développer des méthodes de travail plus collaboratives, avec des groupes de travail accueillant tous les personnels et permettant un travail en profondeur, en matière notamment de communication, de formation, de prévention des risques psychosociaux et d'harmonisation des jurisprudences.

Enfin, il faut relever que la phase III de travaux d'ampleur permettant la rénovation de l'hôtel d'Aumont abritant le tribunal a débuté avec pour objectif de faciliter l'accueil du public, notamment à mobilité réduite, et d'augmenter le nombre de salles d'audience.

2020 en chiffres



21 423
affaires enregistrées



Effectifs de la juridiction

225
personnes dont :

83
magistrats

107
agents de greffe



21 100
affaires jugées

↘ 4,9 % par rapport à 2019



8 mois et 17 jours
de délai prévisible de jugement

↗ 5 % par rapport à 2019



73 %
de requêtes reçues par
téléprocédure



98,6 %
des affaires enregistrées
ont été traitées

↗ 10,7 points par rapport à 2019